

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix huit, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-trois mars deux mil dix huit, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire.

**PRESENT(E)S** : André CORZANI, Lionel GERARD, Françoise BERG, Lucien VIGO, Christine ZATTARIN, Jean-Jacques GOTTINI, Pascale FRANGIAMORE, Gérard KEFF, Audrey PONT, Gérard LINTZ, Lydie BAGGIO, Lorella BERTIN, Gérard MASSENET, Nadine OREILLARD, Mario CROCENZO, Rosa ROSSI, René METZINGER, Liliane COGNARD, Alain SAVARD, Emmanuel BERGE, Sébastien FURLAN, Antoine DIASIO, Isabelle WOLFF, Pierre-André THIEBAULT

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : Edouard KOZLOWSKI par Françoise BERG, Sylvie LUCCHESI-PALLI par André CORZANI, Jean-Louis CANO par Lucien VIGO, Anne-Marie SPATARO par Lionel GERARD, Anaïs GAYSSOT par Pascale FRANGIAMORE

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs et sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme Pont est désignée secrétaire.

Le Maire renouvelle ses condoléances à Françoise Berg pour la disparition de son papa, ancien Maire de Tucquegnieux.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 21 février 2018.

M. Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la parole pour donner lecture d'une déclaration de l'ensemble des élus du conseil municipal hormis de la personne concernée par ces propos :

« À l'occasion de notre dernier conseil municipal il a été porté à notre connaissance un texte rédigé par M. Thiebault.

Son contenu est si choquant et si grave qu'il nécessite une réaction de la part de notre conseil municipal.

En effet les propos tenus, et qui ont été reconnus par leur auteur, sont à la fois injurieux et fortement racistes.

S'ils viennent confirmer le comportement et les déclarations toujours provocateurs et souvent méprisants de l'individu en question, celui-ci a, en la circonstance, dépassé la limite du supportable.

À nouveau, il porte atteinte à l'image même de sa fonction et il s'enfoncé toujours plus dans le déshonneur !

Notre conseil municipal ne peut, en aucun cas, accepter qu'il puisse se trouver, ainsi, Sali !

Nous voulons ici et ensemble, dire à cette personne que nous condamnons autant son attitude que ses idées et, ensemble, nous lui disons : honte à vous !! »

M. Thiébault demande, conformément à l'article sur la protection de la vie privée, de supprimer tous ces propos sinon il attaquera en justice toute personne qui en fera état, dans la mesure où il s'agit de propos privés tenus dans un cadre privé.

M. Savard précise que la loi est très claire sur ce sujet : l'émetteur et le destinataire d'un courrier en sont propriétaires et peuvent, à ce titre, en faire ce que bon leur semble, dans la mesure où les propos ne sont pas altérés et c'est ce qu'il a fait en diffusant les propos dans sa forme d'origine. M. Thiébault aura donc tort devant un tribunal quant à la prétendue vie privée.

M. Furlan, sans revenir sur la notion de propos publics ou privés, souhaiterait que M. Thiébault soit assez grand pour assumer ses paroles en tant qu'homme, et pas seulement pour donner des leçons aux autres. Il trouve cette situation regrettable et estime que M. Thiébault n'a pas sa place dans ce conseil.

Mme Frangiamore demande à M. Thiébault « pourquoi tant de haine ? Vos propos, que nous avons entendus par M. Savard lors du précédent conseil, sont lamentables et inacceptables. Je demande votre démission de ce conseil, vous n'y avez pas votre place ».

Le Maire clôt cet échange en remerciant l'unanimité du conseil municipal pour dénoncer les propos tenus et les idées sur lesquelles ils s'appuient. Cela conforte la cohésion de ce conseil municipal et son honorabilité qui se trouvaient menacées par l'attitude de M. Thiébault.

Ensuite, il informe le conseil municipal que la procédure engagée par Numéricable devant le T.G.I. a été jugée en appel et le 1<sup>er</sup> jugement a été confirmé. C'est une décision évidemment très positive même si une autre procédure est actuellement en cours devant l'ordre administratif.

Le Maire entre dans l'ordre du jour et donne la parole à M. Gérard pour les points financiers.

## 1- FINANCES

### **1.1- Débat d'orientations budgétaires**

Le Maire précise que la ville continue à progresser, à maîtriser parfaitement la situation malgré une situation tendue qui n'est pas propre à Joeuf mais l'est en direction de toutes les collectivités avec la réduction des dotations.

Quand le pouvoir actuel dit qu'il ne touchera pas aux dotations, c'est vrai qu'il n'y touche pas dans l'absolu mais compte tenu du taux l'inflation, il y a bien une baisse.

Pour rappel, Joeuf a déjà perdu 420 000 € de dotations.

D'ailleurs, il est question de ponctionner encore les collectivités voire de leur transférer des charges importantes ce qui est notamment le cas pour les conseils départementaux. Ces derniers vont donc inévitablement baisser leur niveau de financement en direction des communes.

En même temps, il rappelle la réforme de la taxe d'habitation avec une exonération à terme de 80 % des contribuables. Ce dispositif peut paraître séduisant mais en réalité il met en péril directement la capacité d'autonomie des collectivités locales. A terme, les collectivités vont devenir de plus en plus dépendantes des dotations de l'Etat. En agissant ainsi, l'Etat reproduit ce qui s'est passé avec la DGF qui, pour rappel, était elle-même un ancien impôt local supprimé et transformé en dotation.

De plus, est-ce que la baisse de la taxe d'habitation va augmenter le pouvoir d'achat ? Non, on sait bien que non.

Le Maire évoque ensuite les documents d'analyse financière remis aux conseillers qui montrent des tendances intéressantes, résultats des choix qui ont été opérés.

A titre d'exemple, si la ville n'avait pas procédé à des réorganisations de services et avait remplacé systématiquement les départs en retraite, il faudrait aujourd'hui supporter 500 000 € supplémentaires de masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, certaines dépenses telles que les fluides ont baissé, ce qui permet aux branches du ciseau de s'écarter (il y a effet de ciseaux lorsque les dépenses augmentent et que les recettes diminuent). Pour autant, il faut rester vigilant et persévérer dans les efforts de réduction des dépenses.

Précisément, ces efforts permettent d'une part, de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau qu'en 2017, et d'autre part d'augmenter la capacité d'investissement de la ville. Sur ce dernier point, il est impératif d'aboutir auprès d'Orne Lorraine Confluences (OLC) sur la question des charges de centralité. Où que l'on soit sur le territoire, on doit être considéré de la même manière. Aujourd'hui, un accord est intervenu sur le pacte fiscal et financier : tout le monde doit y trouver sa place et en 3 ans, les charges de centralité doivent passer de 50 % à 25 % pour Joëuf. Ce n'est pas satisfaisant de conserver encore 25 % de charges mais c'est mieux que rien.

La capacité d'investissement devrait être accrue en cours d'année si les services centraux de l'Etat valident la reprise de l'excédent d'investissement du CCAS en fonctionnement. Pour rappel, les résidences pour personnes âgées ont été vendues en fin d'année dernière ce qui génère un gros excédent d'investissement sur le budget du CCAS. Comme cet établissement n'a pas vocation à investir, une dérogation, prévue par la loi, a été demandée pour basculer cet excédent vers la section de fonctionnement. Ainsi, la ville pourrait faire l'économie intégrale de la subvention versée au CCAS.

De nombreux investissements sont prévus en 2018, dont certains conditionnés par l'octroi de la dérogation citée ci-dessus, et tout cela dans le cadre d'un emprunt maîtrisé :

- Aménagement du stade Sainte-Anne
- Création d'un court couvert de tennis (ces deux 1ers dossiers bénéficient d'un fort taux de subvention)
- Création du préau de l'école maternelle « Les Capucines »
- Programme 2018 d'accessibilité dans les bâtiments communaux
- Remplacement de la chaudière et des huisseries au groupe scolaire Mairie (près de 80 % de subvention)

- Réfection du monument aux morts
- Réfection de la rue des Nouvelles Friches
- Réfection de la dernière tranche de la rue du Commerce
- Réfection du dépositaire

Dès 2019, sera envisagée la réfection du quartier de Ravenne avec le démarrage de la rue Foch. D'ailleurs, le Maire regrette que le président de l'ex-région ait décidé de mettre un terme au volet après-mines du Contrat de Plan Etat-Région.

La Directrice générale des Services donne ensuite lecture des principaux indicateurs de l'analyse financière. Elle est remerciée par le Maire pour l'énorme travail fourni.

M. Thiébault intervient : « il y a un point que je ne comprends pas ; je vois que la part de DGF / recettes de fonctionnement est de 30.84 % à Joeuf contre 16.91 % pour la moyenne nationale. Si je fais un calcul simple, vous avez touché 2024 K€ en 2017 ; si on était sur la moyenne nationale, vous auriez perçu 700 000 € de moins, le budget ne serait pas en positif mais en négatif. Je croyais que Joeuf était une ville sous-équipée en DGF. Comment on peut faire un budget qui perde de l'argent sans la DGF ? »

Le Maire ne comprend pas ses propos et exprime le fait qu'encore une fois, M. Thiébault n'a rien compris ; comme s'il y avait un rapport entre le niveau de perception par une ville de la DGF et sa capacité d'être financée ! Une DGF ne peut être comparée à la moyenne nationale.

M. Gérard confirme les chiffres issus du document. M. Thiébault a commencé son intervention par le fait qu'il ne comprenait pas un point et M. Gérard confirme après ses dires qu'il ne comprend effectivement pas. La DGF est liée à la ville, à sa structuration, elle n'est en aucun cas comparable à d'autres communes. « Vous parlez de moyenne nationale ; effectivement, un village n'a pas le même niveau de DGF qu'une ville comme Joeuf et c'est logique. Cela n'a rien de significatif et je ne comprends pas pourquoi vous vous attaquez à ce ratio fourni par un prestataire privé extérieur. J'aurais préféré que vous évoquiez depuis 2009 une baisse de 23 % de la DGF en direction de Joeuf ; ça c'était un chiffre intéressant et malgré cette baisse de 23 %, nous arrivons à tenir les rênes et à être en-dessous des ratios moyens en terme d'emprunt ».

Le Maire ajoute qu'évidemment Joeuf et toutes les villes industrielles, qui ont subi des restructurations importantes, ont vu leurs recettes propres gravement affectées et le rapport de l'un sur l'autre s'en trouve évidemment être perturbé.

M. Furlan est content d'entendre que les routes vont être rénovées car les habitants sont en attente à ce sujet. Il se réjouit de constater que, malgré des impôts stables et les baisses des dotations, des choses intéressantes sont entreprises.

M. Vigo rappelle que le DOB amène un débat entre les différentes compositions de ce conseil municipal. Même si les chiffres sont bons, ne baissons pas la garde car des coups sont portés à l'autonomie des villes avec notamment la réforme de la TH. Ces pertes de recettes ne sont jamais compensées à l'euro près. Soyons attentifs comme la ville sait le faire et l'a déjà fait dans le passé.

M. Gérard précise qu'au-delà des chiffres qui ont été annoncés et qui sont corrects, le travail réalisé est important. Il félicite la directrice générale des services ainsi que tous les services

qui oeuvrent au quotidien et qui permettent de prendre les bonnes décisions pour maîtriser les dépenses et accroître la capacité d'investissement. Il rappelle le non remplacement systématique des départs en retraite qui permet de faire des économies.

M. Gottini soulève les avancées considérables entre la commune et OLC concernant les charges de centralité. Il espère que cette avancée ne s'arrêtera pas aux 25 % résiduels.

Le Maire demande donc au conseil de prendre acte du fait qu'il y a eu débat car il n'y a pas de vote.

### **1.2- Versement d'une avance de subvention 2018 au Joeuf Homécourt Basket**

Dans l'attente du vote des subventions 2018 aux associations, prévu courant juin prochain, le Joeuf Homécourt Basket rencontre des difficultés de trésorerie et a besoin d'une avance de subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal (Mme Baggio n'a pris part, ni au débat, ni au vote) décide de lui verser une avance de subvention de 12 000 €.

### **1.3- Aide aux transports**

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil municipal a décidé de verser une aide communale aux salariés habitants Joeuf utilisant le train au départ de la gare de Joeuf, à hauteur de 10 % du montant de leur abonnement (hebdomadaire, mensuel ou annuel).

Or, lorsque les horaires de travail sont incompatibles avec les horaires de train prévus en gare de Joeuf, certains salariés sont obligés d'effectuer leur trajet à partir d'une gare extérieure et donc de combiner les moyens de transports voiture & train.

Il est donc proposé au conseil municipal d'étendre l'aide aux transports des salariés pour les départs de gares extérieures à Joeuf lorsqu'il est démontré que les horaires de train au départ de Joeuf sont incompatibles avec les horaires de travail. Par ailleurs, le vocable « étudiants » employé dans la délibération initiale comprend les lycéens.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **1.4- Remboursement de frais de déplacement à un adjoint**

Madame Pascale Frangiamore, 6ème adjointe au Maire, s'est déplacée à Paris le 15 mars dernier pour assister à une réunion thématique sur la communication auprès des habitants dans le cadre des communes nouvelles.

A cette occasion, elle a assumé une dépense de 125 € correspondant aux frais de transport SNCF.

A l'unanimité, le conseil municipal (Mme Frangiamore n'a pris part, ni au débat, ni au vote) décide de lui rembourser cette dépense.

### **1.5- Subvention exceptionnelle à l'association Mosaïque**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Mosaïque qui a pris en charge l'apéritif dinatoire dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme (art. 024/6574).

## **2- PERSONNEL**

### **2.1- Convention de mise à disposition du personnel du centre de gestion pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne**

Suite à la loi pour la République numérique d'octobre 2016 et du règlement européen sur la protection des données, applicables à compter du 25 mai 2018, chaque collectivité a l'obligation de mettre en place un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Ce délégué a différentes missions :

- Informer et conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés,
- Contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données,
- Conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution,
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci.

Depuis le 9 juillet 2015, le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a mis en place la mission « Correspondant Informatique et Liberté » et le conseil d'administration a fait évoluer cette mission en DPD afin de permettre de mutualiser cette fonction, conformément aux textes en vigueur.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle afin de garantir la prise en charge intégrale de ces nouvelles questions liées au DPD. L'agent du centre de gestion aura notamment pour mission de mener à bien l'analyse d'impact qui permettra de déterminer le niveau de risque lié au numérique acceptable par la collectivité.

Le coût de cette mise à disposition s'élève à 0.057% de la masse salariale, soit un coût prévisionnel de 1 046.20 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **3- MARCHES PUBLICS - TRAVAUX**

### **3.1- Contrat d'assurance des risques statutaires**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel arrivent à échéance au 31 décembre 2018 et qu'il convient dès à présent de participer à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Il précise que les contrats couvrent les agents affiliés à la CNRACL, pour une durée de 4 ans. Proposition acceptée à l'unanimité.

### **3.2- Contrat groupe pour le risque prévoyance**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat groupe pour le risque prévoyance (maintien de salaire des agents communaux en cas de baisse de rémunération pour cause de maladie) arrive à échéance au 31 décembre 2018 et qu'il propose de participer à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Il précise que le contrat sera souscrit pour une durée de 5 ans et qu'il est pris en charge à 100 % par la collectivité.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **3.3- Création d'un préau à l'école maternelle « Les Capucines »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de création d'un préau à l'école maternelle « Les Capucines » pour un montant estimatif de 42 550 € HT qu'il envisage de présenter au budget primitif 2018.

Suivant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, une décision de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, a déjà été prise.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **3.4- Création d'un court de tennis couvert au complexe sportif « Aldo Platini »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de création d'un court de tennis couvert au complexe sportif « Aldo Platini » pour un montant estimatif de 235 900 € HT qu'il envisage de présenter au budget primitif 2018.

Suivant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, une décision de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, a déjà été prise.

M. Savard estime que cette opération n'est pas pertinente car le tennis n'est pas un sport de masse. D'autres dépenses d'investissement sont plus importantes que celle-ci.

M. Keff, adjoint délégué aux sports, précise que le club compte aujourd'hui 150 licenciés et qu'il ne peut désormais plus prendre d'inscriptions supplémentaires en raison du manque d'infrastructures couvertes. Il ne lui est même plus possible de créer une équipe supplémentaire.

M. Furlan reconnaît les services rendus par cette association et son dynamisme. Il cite notamment leur forte intervention en direction de tous les types de publics. Il est donc normal d'agir pour débloquer la situation.

Pour le Maire, un engagement a été pris dans le programme municipal et il est normal de le respecter.

Cette opération est approuvée par 27 voix POUR et 2 voix CONTRE (MM. Savard et Thiébault).

### **3.5- Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux – programme 2018**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les travaux d'accessibilité – programme 2018 – à l'espace Wale, au cinéma Casino et dans le groupe scolaire de Génibois pour un montant estimatif de 133 398 € HT qu'il envisage de présenter au budget primitif 2018.

Suivant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, une décision de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, a déjà été prise.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **3.6- Convention de regroupement pour le dépôt des dossiers de demandes de CEE (Certificats d'Economies d'Energie) (PJ)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de regroupement pour le dépôt des dossiers de demandes de CEE avec la société CertiNergy de Paris.

Concrètement, c'est cette société qui constituera et instruira les dossiers de demande CEE pour le compte de la ville lorsque des travaux d'efficacité énergétique auront été réalisés. Cela se traduira par une participation financière du Pôle National CEE.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **4- DIVERS**

### **4.1- Cimetière : création d'une nouvelle nature de concession**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'aujourd'hui, la ville de Joeuf ne propose qu'un seul type de concession dans son cimetière communal : des concessions trentenaires.

L'article L-2223-14 du CGCT prévoit que les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :

1° Des concessions temporaires pour quinze ans au plus ;

2° Des concessions trentenaires ;

3° Des concessions cinquantenaires ;

4° Des concessions perpétuelles.

Le maire a été interrogé par une famille sur la possibilité de proposer des concessions cinquantenaires. Il a trouvé l'idée intéressante, c'est pourquoi il propose au conseil municipal, qui en a la compétence, de créer une nouvelle nature de concession : la concession cinquantenaire (pour les inhumations).

Concernant le tarif de cette future concession, c'est le maire qui le fixe, par délégation (sous forme d'une décision du maire), après avis de la commission des finances.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **5- MOTION**

### **5.1- Motion contre la fermeture du guichet de la gare SNCF de Joeuf**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la motion suivante sur la décision de fermeture du guichet à la gare SNCF de Joeuf :

« La SNCF a décidé de fermer le guichet et de supprimer l'accueil physique de la gare de Joeuf à l'horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Les usagers pourront acheter leurs billets par l'intermédiaire d'un distributeur automatique ou directement sur Internet. Mais qu'en sera-t-il des personnes ne possédant pas les capacités de faire appel à ces nouvelles technologies ? Comment seront délivrées les cartes de réduction, familles ou senior ? Comment seront remboursés les billets lors d'un changement qui n'occasionne qu'un remboursement partiel ? Comment feront les voyageurs qui, tout simplement, ne possèdent pas de carte bancaire ou sont en quête de conseils ?

Cette décision fait partie du mouvement global de libéralisation de la SNCF, caractérisé par une entreprise de casse des services publics et de réduction massive des effectifs : guichetiers, contrôleurs, etc. Le service Communication de l'antenne Lorraine de la SNCF justifie cette décision par un impératif de rentabilité pour la résorption de la dette de réseau de la SNCF, et estime que le nombre de billet vendu est trop faible. Mais l'entreprise ne souhaite

communiquer « aucune donnée commerciale chiffrée », principalement en raison de l'ouverture du marché du transport ferroviaire à la concurrence. La SNCF renvoie souvent ses détracteurs vers ses clients « donneurs d'ordre » que sont les Régions, organisatrices des transports et en recherche d'économies.

L'agent qui tient le guichet de la gare joue, dans ce dispositif, une partition essentielle : il assure la vente des titres de transport, mais il propose également un service après-vente : il délivre aux usagers une information directe, il est en capacité de faire remonter à sa hiérarchie les doléances des voyageurs, il constate en temps réel les problèmes éventuels liés aux équipements et participe ainsi à la sécurité des biens et des personnes. Il est enfin un maillon essentiel du vivre ensemble, d'une vie locale à visage humain.

La gare de Joeuf représente également un atout stratégique important pour la Commune comme pour le Territoire, notamment en termes d'attractivité. Elle a fait l'objet de nombreux investissements réalisés en lien avec les services locaux de la SNCF. Elle est au centre du projet de mobilité développé par la Commune et du pôle multimodal de services : le PIMM'S, les aménagements routiers et de stationnement, la prise en charge d'une partie des abonnements des travailleurs et des étudiants. De plus, elle se situe à proximité du Centre-Bourg, concerné par une opération de réhabilitation et de revitalisation. Enfin, le transport en commun représente l'avenir, dans l'optique d'une économie décarbonée.

Cette politique libérale est le reflet du mépris de la SNCF envers nos populations renvoyées vers internet, ou vers les gares des grandes villes (Metz, Thionville, etc.). Il y a là une rupture de l'égalité d'accès au train. Cela est parfaitement intolérable. L'ouverture du rail à la concurrence ou le développement de TGV modernes ne doit jamais passer par une diminution du service au public lié au TER.

Considérant l'ensemble de ces éléments ;

Considérant que la SNCF doit créer les conditions d'une ouverture de guichet et d'un accueil physique pérenne, et à des horaires attractifs ;

Les Elus du Conseil Municipal de Joeuf :

S'inquiètent des conséquences de la fermeture du guichet et de l'absence d'une personne physique au sein de la gare de Joeuf ;

Rappellent l'importance de l'humanité des services publics et des besoins, en matière de conseils et d'accompagnement des populations de la Commune et de son bassin ;

Dénoncent la prise en compte de la seule logique comptable, au mépris de l'intérêt de ceux qui sont éloignés des grands centres urbains ;

Demandent à la SNCF de reconsidérer sa position et de revenir sur sa décision de suppression du guichet et du poste d'accueil physique de la gare de Joeuf ;

Souhaitent plus largement que la SNCF, à l'inverse des mesures adoptées actuellement, s'engage dans un processus ambitieux de reconquête du transport ferroviaire, de réhabilitation et de modernisation du réseau et des infrastructures des lignes secondaires "TER", avec des horaires adaptés aux besoins des populations. »

## 6- INFORMATIONS

### **6.1 - Décisions prises par délégation**

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance.

09/02/2018	7.10	<i>Finances</i>	2018-DEC-020	<i>Portant dérogation au tarif de location de la salle Parachini des 16 &amp; 17 décembre 2017</i>
------------	------	-----------------	--------------	--

09/02/2018	7.10	Finances	2018-DEC-021	Dérogation au tarif de location du logement sis 23 place de l'Hôtel de Ville pour le mois de février 2018
16/02/2018	5.8	Ester en justice	2018-DEC-022	Défense de la commune devant la Cour de Cassation suite au pourvoi formé par M. Suardi Didier condamné pour diffamation
16/02/2018	5.8	Ester en justice	2018-DEC-023	Défense de la commune devant la Cour de Cassation suite au pourvoi formé par M. Suardi Didier contre M. Corzani André et Mme De Tomi Pascale
19/02/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-024	Achat concession n° N 15 07 FOLEA Catherine
19/02/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-025	Achat concession n° E 6/4 IERARDI
05/03/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-025bis	Signature des marchés de travaux de mise aux normes accessibilité dans différents bâtiments communaux
09/03/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-026	Renouvellement concession n°N.01.05 MARTINELLO
14/03/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-027	Renouvellement concession n° N.02.09 PRINTZ
14/03/2018	7.10	Finances	2018-DEC-028	Exonération des droits de place du marché hebdomadaire du 2 mars au 1er juin 2018
14/03/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-029	Renouvellement concession n° N.13.08 JACQUES

## **6.2 - Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Maire informe le conseil des DIA prises depuis le dernier conseil :

IA 054 280 18 B0009	19 RUE DE GARGAN	21/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0010	14 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	26/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0011	12 RUE ANTHIME BOSMENT	27/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0012	12 RUE DU GENERAL MAUD'HUY	28/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0013	52 GRAND'RUE	12/03/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0014	148 RUE DE FRANCHÉPRE	12/03/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0015	105 RUE DE FRANCHÉPRE	12/03/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0016	39 RUE SAINTE CAROLINE	13/03/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0017	25 RUE SAINTE ALICE	13/03/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0018	23 RUE DE LA CORVEE		Non Prémption
IA 054 280 18 B0019	15 RUE DE GARGAN		Non Prémption

## QUESTIONS ORALES

1/ Question de M. Savard au responsable de la commission développement durable

### **Question :**

Vous vous targuez d'accomplir au mieux vos missions concernant l'environnement à Jœuf. Mais, vous restez quasiment dans des actions que je qualifie de conventionnelles. D'autres communes, en France et ailleurs, ont accompli de remarquables avancées, en sortant résolument du cadre conventionnel. Évoquons MARINALEDA en Espagne, LOOS-EN-GOHELLE, dans les Hauts-de-France, et plus près de nous UNGERSHEIM, objet d'un débat d'après film lors de la Semaine des Rencontres Sociales organisée par l'association "Marche et Rêve !"

Évidemment, il n'est nullement question d'imiter en copiant ce qui ailleurs correspond à une situation locale, mais de s'inspirer d'une démarche.

Malheureusement, lorsque j'ai évoqué la possibilité d'utilisation de traction animale, vous m'avez renvoyé à la bicyclette, croyant ainsi faire le malin à bon compte, mais sans disposer des bonnes informations. En effet, je ne sais si vous avez sillonné l'Europe, de la Suède à la Hollande, des frontières de Lituanie à la Tchécoslovaquie, entre autres, sur une bicyclette chargée de tout un barda de camping, mais moi, je l'ai fait. De plus, la veille jour pour jour de mes 17 ans, je parcourais 405km en une journée, obtenant ainsi mon premier brevet cycliste de 400km, et je tiens l'article de la presse locale à votre disposition.

La bonne règle eut voulu que vous vous interrogiez sur la pertinence des progrès accomplis ailleurs, et ce qui en serait adaptable ici. Cela n'a pas été l'option choisie, mais il n'est pas trop tard pour progresser.

**Le titre du film que j'évoque en introduction étant : "qu'est-ce qu'on attend ?"**

**Ma question est : "qu'est-ce qu'on attend ?"**

### **Réponse de M. Gottini :**

Monsieur le conseiller

Vous semblez affectionner tout particulièrement l'exercice des questions orales, et en particulier les questions qui me sont destinées. J'y vois là un attachement à l'action que nous menons, peut être aussi un attachement à mon humble personne. En tous cas, cela prouve l'intérêt que vous nous portez. Si cela est le cas, je m'en réjouis. Dans le cas contraire, je vous laisse imaginer le fond de ma pensée.

Vous qualifiez les actions que nous menons de trop « conventionnelles ». Il est vrai qu'elles sont pragmatiques, réalistes, efficaces et utiles, loin de certains fantasmes utopiques ou de délires extrémistes. Oui, je revendique l'aide apportée aux Joviciens pour l'achat de récupération d'eau pluviale ; oui je revendique l'introduction de véhicules électriques dans la flotte automobile municipale ; oui je revendique le dopage à l'eau de quelques-uns de nos véhicules qui s'y prêtaient ; oui je revendique le changement de nombreuses chaudières et du système d'éclairage de bâtiments municipaux permettant de réguler encore plus la consommation de « fluides » tout en réduisant nos factures ; oui je revendique l'installation de régulateurs tensionnels sur certains éclairages publics diminuant là aussi notre consommation d'électricité sans modification perceptible de la luminosité ; oui je revendique le remplacement des anciennes illuminations de Noël par un éclairage LED ; oui je

revendique la réduction drastique ( tendant aujourd'hui vers zéro) opérée depuis longtemps à Joeuf de l'utilisation de désherbant chimique ; oui je revendique la conservation de la 2<sup>ème</sup> fleur et l'attribution de la première libellule grâce à un travail exceptionnel de nos équipes ; oui je revendique le détachement d'un de nos employés au contact de nos écoliers pour les sensibiliser au nécessaire respect de l'environnement et les initier à la culture de plantes et de fleurs.... Et j'en ai bien d'autres à vous citer mais je crains d'être bien trop long.

Vous souhaitez revenir ensuite sur un échange que nous avons eu il y a quelques mois, ce qui amène de ma part 2 réflexions. La première : vous avez raison de dire que je n'avais pas toutes les informations car je ne savais pas que vous étiez féru de cyclotourisme .Je sais bien d'autres choses mais j'ignorais ce détail .Vous évoquez votre périple européen à vélo que vous avez réalisé il y a quelques années. Sachez que ,de mon côté ( et c'était le cas de tous mes camarades de mon âge) pendant que vous voyagez, j'occupais presque toutes mes vacances à travailler dans des emplois saisonniers afin de subvenir aux dépenses nécessaires, voir indispensables, de la vie d'un lycéen puis de celle d'un étudiant .Nous avons , Monsieur le conseiller , deux vécus et deux histoires différentes : cela fait sans doute la différence entre quelqu'un qui a les pieds sur terre ( parfois sans doute un petit peu trop , je vous le concède) et un autre qui a la tête dans les étoiles .Mais enfin passons... ces quelques souvenirs évoqués n'intéressent nullement les Joviciens et n'apportent rien à la vie de ce conseil . Ma 2<sup>ème</sup> réflexion porte sur la forme. Vous utilisez l'expression quelque peu puérile « faire votre malin ». Ceux qui me connaissent (et vous n'en êtes donc pas) savent que cette expression ne me caractérise pas. Je n'ai nul besoin, à la différence de certains, de papillonner, de revendiquer un engagement (avec des contradictions), d'opérer quelques tentatives d'envolées pseudo lyriques, ni d'afficher un humanisme, sans doute présent , en pensant en être l'exclusif détenteur. Mon engagement, je vous le rappelle Monsieur le conseiller, est un engagement citoyen Et je préfère de loin l'action aux discours souvent stériles et aux questions sans intérêt.

Alors, pour clore et pour répondre à votre question « qu'est ce qu'on attend ? », je serais tenté de répondre VOUS, M SAVARD, si vous savez monter dans le train de ceux qui avancent avec conviction et raison.

## 2/ Question de M. Savard à Monsieur le Maire

Avec quelques élites, vous avez concocté un processus d'avant fusion de 4 communes. De ce fait, cette opération reste considérée comme élitiste, et sans concertation préalable.

Certes, vous constituez des groupes de travail, groupes auxquels sont invités à participer les élus. Peut-être avez-vous prévu d'y associer certaines "personnes ressources", et ce serait un pas, mais un pas toujours en direction des élites. Les citoyens savent d'ailleurs bien comment sont désignées ces dites "personnes ressources", et cela renforce leur sentiment d'une opération menée "d'en haut", et la certitude de la non prise en compte de leurs avis.

Ayant, à Briey, été rapporteur d'un groupe de travail France Insoumise se rapportant au processus de préparation d'une Constituante, j'ai appuyé fortement l'option d'association réelle des citoyens au processus.

Nous sommes ici en situation comparable de constitution d'une architecture constitutive d'une entité nouvelle. Y faire participer les citoyens consiste à leur ouvrir l'association à cette construction, sans choisir nous-mêmes les citoyens y agissant. Pour cela, seul un tirage au sort est envisageable.

Je propose donc que 50% des groupes de travail soient constitués d'électeurs volontaires, tirés au sort parmi ces volontaires inscrits sur les listes électorales concernées.

**Sommes-nous sur la même option de vraie démocratie ?**

### **Réponse du Maire :**

Monsieur Savard, il y a deux choses dans cette question : tout d'abord, vous qualifiez d'élite celles et ceux qui, par me soins ou ceux de mes amis les maires des villes voisines, ont été sollicités. Ils auront apprécié d'apprendre que vous faites partie de l'élite que vous dénoncez mais il y aussi de très nombreux présidents d'associations et de nombreux Joviciens que j'ai eu à rencontrer dans des initiatives diverses et multiples, et soyez certains que je ne manquerai pas de multiplier ces rencontres.

Prochainement, outre le fait que la démocratie représentative ait un rôle à jouer et je veux faire en sorte que ce soit le cas, il faut en même temps trouver les formes d'expression de la démocratie directe, comme nous l'avons toujours fait dans cette ville.

A cet égard, vous semblez dire que la vraie démocratie consisterait en un tirage au sort. Je pense pour ma part qu'on est là dans l'antithèse de la démocratie. Je sais qu'il est difficile de trouver une formule qui satisfasse à tous les objectifs et les ambitions que nous voulons afficher dans ce terme d'expression démocratique.

Je sais que vous êtes vous-même, avec le mouvement qui ne m'est pas étranger de la France Insoumise, en recherche de cette formule. Je sais que cette pratique a été usitée mais j'en conteste l'efficacité et je pourrais évidemment en faire la démonstration même si je sais que ce débat à l'interne même de votre propre mouvement provoque des réactions puisque 250 membres de cette organisation ont adressé une lettre que j'ai reçue et qui dit que « de nombreux insoumis ont constaté, suivant leur expérience personnelle, un déficit de démocratie, un manque de transparence et de communication. » Un peu plus loin, ils insistent sur « l'importance qu'ils accordent à l'amélioration de l'organisation interne, à sa démocratisation et à la prise en compte des insoumises et des insoumis ».

Je considère pour ma part qu'il est normal dans un mouvement qu'il y ait ces échanges là, volonté d'aller plus loin même s'il y a carence grave constatée puisque d'ores et déjà dénoncée. J'entends que vous voudriez bien retranscrire sur une collectivité comme la nôtre des règles qui ont du mal à fonctionner dans un mouvement qui n'a pas les mêmes fonctions et les mêmes missions qu'une collectivité comme la nôtre.

C'est un pur fantasme que de travailler comme cela parce qu'on enferme les facultés offertes à celles et ceux qui doivent accéder au débat, à la réflexion et à la décision. Il est hors de question que nous soyons dans cet enserrement démocratique.

Il y a volonté d'instruire, d'alimenter, de réévaluer le niveau de nos échanges, de nos débats sur cette question et évidemment le moment opportun, de trouver les modalités d'organisation qui vont nous permettre d'aller solliciter la vie de nos administrés.